Midi Libre

Gard rhodanien | Lundi 29 juin 2015 | n° 25434

11,10€

Bagnols

3

L'écriture publique au service du droit des personnes

Social Le Sep existe depuis huit ans sur le territoire du Gard rhodanien. Animé par Franck Danger, ancien journaliste, il est gratuit et propose trois permanences par semaine.

Créé à titre expérimental en 2007 sur le canton de Roquemaure, le Service d'écriture publique (Sep) rayonne désormais sur le Gard rhodanien. Depuis février 2011, il est même présent sur la commune d'Orange et financé par le conseil départemental du Vaucluse. Il a pour vocation, comme il est écrit sur le site de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, « d'apporter une aide rédactionnelle à toute personne pour rédiger un courrier ou formuler une demande, qu'elle soit professionnelle, administrative ou fournir privée, et de une assistance administrative pour aider à remplir, compléter ou expliquer un dossier administratif, un formulaire ou toute autre demande ».

Structuré en association, le Sep est animé depuis le début par son instigateur, Franck Danger, ancien infirmier psychiatrique, exjournaliste et comédien, après un passage dans la publicité et la communication. Un parcours professionnel riche et atypique qui a permis à ce quinquagénaire, Havrais d'origine, désormais à Sauveterre, de s'ouvrir à un nouveau métier, écrivain public professionnel, et de faire profiter de ses compétences. Il est même diplômé de l'université de Toulon, où il enseigne, entre autre, l'écriture publique à vocation sociale. « J'interviens comme une aide ponctuelle pour des personnes en difficulté », explique Franck Danger. Une difficulté qui vient bien souvent d'une mauvaise maîtrise de la langue française de la part d'hommes et de femmes d'origine étrangère et plutôt âgés, mais pas seulement.





Franck Danger anime le service d'écriture publique avec trois permanences par semaine sur le secteur

EN CHIFFRES

- Plus de 60% des personnes reçues par le Service d'écriture publique, sont des personnes seules.
- 80% des gens viennent au Sep une fois par an. « On vient me voir quand l'on en a véritablement besoin » précise Franck Danger
- Mille personnes par an sont accueillies par le Sep. Tous les ans 150 demandes sont des thèmes récurrents : banque, trésor public, emploi, caisse d'allocations familiales, santé, services publics, ...
- Én 2014, la justice a été le deuxième sujet de sollicitation par les personnes accueillies au Sep, le premier étant celui de la vie quotidienne.
- Le Sep est financé à 60% par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien (en 2015, la subvention est de 9 890€), et à 40% par le conseil départemental du Gard.

« Je leur montre comment il faut faire, et ensuite je leur dis "maintenant, c'est à vous de le faire" » Franck Danger

Le langage administratif ou les arcanes parfois obscurs d'un dossier à remplir laissent le commun des mortels que nous sommes, quelquefois dans l'expectative. « Moi-même, qui maîtrise un certain nombre de procédures, je découvre encore des termes et des formules qui m'étaient inconnus avant de me plonger dans le dossier. », sourit Franck Danger.

« Si le premier sujet de sollicitation reste tout ce qui touche à la vie quotidienne, la justice arrive juste derrière. Mais je vois arriver de plus en plus de dossiers de retraite à remplir. Les gens sont très inquiets que ceux-ci soient bien remplis » détaille l'animateur du Sep.

Sous le sceau de la confidentialité et du secret professionnel - il est stipulé dans les conventions que le Sep a signé avec l'agglo ou le département qui le financent -, Franck Danger est un recours de plus en plus prisé depuis neuf ans (lire par ailleurs). D'autant que ce dernier a aujourd'hui « une très bonne connaissance des acteurs du territoire ».

- « Par rapport à certaines demandes, je ne me substitue pas aux services ou aux interlocuteurs spécialisé. Je renvoie donc les personnes vers eux, selon la spécificité de leur besoin. Ici, j'ai un peu un rôle de médiateur social. Pour les autres, je leur montre comment il faut faire, et ensuite je leur dis "maintenant, c'est à vous de le faire". » Franck Danger rédige par exemple un brouillon du courrier à adresser avec présentation, tournure de phrases et formules de politesse, qu'il laissera ensuite à la personne pour qu'elle rédige ensuite le courrier de sa main.
- « C'est un moyen de respecter les gens, d'en faire des adultes responsables. On est dans la citoyenneté et l'engagement professionnel». « Personne ne repart jamais sans réponse », insiste Franck Danger.

«La mutation informatique est une cause d'inquiétude pour les gens» Franck Danger

Il va ainsi de la crédibilité du service d'écriture publique qui depuis huit ans a trouvé sa place, à Bagnols-sur-Cèze, à la Maison de la justice et du droit. « Les gens me connaissent maintenant, et je travaille avec une trentaine d'organisme sociaux ou publics. Et puis le bouche-à-oreille fonctionne toujours. » Presque trop bien même, tant Franck Danger est sollicité et qu'il essaie de répondre à chaque demande de rendez-vous, en jonglant avec son agenda.

Mais c'est un nouveau défi qui se présente à lui et au Service d'écriture publique, avec l'avènement de « l'informatique administratif ». « De plus en plus de dossiers sont à remplir directement sur internet, sans compter les courriers que l'on demande de faire suivre par la même voie », constate Franck Danger. « La mutation informatique est une cause d'inquiétude pour les gens. » Surtout lorsqu'on sait que « sept millions de foyers français ne sont pas équipés en informatique, dont un tiers a plus de 65 ans ».

Il y a donc tout « un travail de formation et de pédagogie » à mener sur l'internet auprès de ces gens-là. Où aller ? Comment faire ? « Il faut de nouveau apprendre à lire, à écrire et comprendre ce que l'on fait. » Comme un éternel recommencement...

Xavier ROUSSEAU xrousseau@midilibre.com

➤ Contact auprès de Franck Danger au 06 48 15 54 35 ou par lesep1@wanadoo.fr

PERMANENCES

3

Le Service d'écriture publique propose tout au long de l'année, uniquement sur rendez-vous au 06 48 15 54 35, trois permanences sur le territoire du Gard rhodhanien :

- A Bagnols-sur-Cèze, le lundi de 9h30 à 11h30, à la maison de la justice et du droit, sise au 41, rue Marc Sangnier;
- A Roquemaure, le mardi après-midi, de 14h à 16h30 à la plateforme Emploi et insertion, rue Jean-Baptiste-Fabre ;
- A Pont-Saint-Esprit, de 9h30 à 11h30, au CCAS (Centre communal d'action social), au centre Pépin.

Un manifeste des professionnels qui revendiquent « un droit à l'écrit pour l'accès aux droits »

« Nous sommes quelques-uns en France (réunis sous la démarche EPVS, écriture publique ou écrivains publics à vocation sociale, NDLR) qui, au quotidien et depuis de longues années, constatons les besoins de celles et ceux qui sont en difficulté avec l'écrit pour accomplir leurs démarches administratives et/ou formalités de la vie quotidienne, écrit dans une sorte de manifeste et à son initiative Franck Danger.

Or, les difficultés avec l'écrit ne doivent pas masquer ce qui est, dans tous les cas, la première motivation de sollicitation d'une aide à l'écrit : l'accès aux droits...

C'est pourquoi, avec ses collègues, il revendique un « Droit à l'écrit ». D'abord, parce que « fondé sur une structure écrite et codifiée, le droit français donne une primauté à l'écrit. »

Ensuite, et parmi d'autres (bonnes) raisons, parce que « notre pratique quotidienne auprès de personnes qui rencontrent des difficultés avec l'écrit nous permet de confirmer que cette question est loin de concerner seulement les étrangers », ou parce que « l'aide sollicitée pour remplir un dossier de demande de retraite, par exemple, ne relève pas nécessairement de l'illettrisme, mais tout autant de l'incompréhension sur ce qui est demandé que la peur de se tromper ».

Des difficultés avec l'écrit qui ne sont ni de gauche ou de droite

Parce qu'enfin « il coûtera toujours moins cher à la collectivité d'aider quelqu'un en difficulté avec l'écrit que de reconstruire une vie sociale à celui qui n'ouvre même plus son courrier ».

Pour Franck Danger, les difficultés avec l'écrit ne sont ni de gauche ni de droite. La promotion par l'Assemblée nationale d'un « Droit à l'Écrit pour l'Accès aux Droits » serait l'occasion de montrer en quoi la politique, du grec politikos « qui concerne le citoyen », reste en mesure d'améliorer le quotidien de chacun et celui, surtout, de celles et ceux qui sont dans l'incapacité d'exprimer leurs difficultés ».

Franck Danger et ses collègues, « conscients qu'un Droit à l'Écrit sans garantie de son application ne servirait à rien » se proposent d'apporter deux types de réponses.

La première avec le développement du concept des écrivains publics à vocation sociale qui « repose sur des valeurs de service public que nous partageons comme l'égalité, la solidarité, la continuité, mais aussi la gratuité ».

La seconde est la création des écrivains publics à vocation sociale dans les administrations.

« Cela ne coûterait rien car nous sommes persuadés qu'en interrogeant les agents des différentes administrations, certain(e)s seraient certainement motivé(e)s pour occuper cette fonction. Il suffirait simplement de modifier leur mission et de leur faire suivre une formation d'EPVS ».